En plein orgasme, il étrangle son épouse

Ca femme est belle, Adrian en est amoureux fou. Laure et lui se rencontrent à l'âge de 25 ans dans la communauté des Pentecôtistes de Roumanie, dont ils sont tous les deux membres, et se marient quelques mois plus tard, en 1998. Ils décident de partir pour l'Espagne pour trouver du travail. Laure donne naissance à leur petite fille et Adrian trouve rapidement un emploi de chauffeur routier international. Il est souvent absent de la maison, ne rentre que le week-end. En juin 2003, Laure tombe amoureuse de son meilleur ami. Adrian l'apprend, et selon leur tradition. le mari bafoué convoque les parents de Laure afin que ces derniers punissent leur fille. Lors d'un conseil de famille, la sentence tombe: Laure aura la tête complètement rasée. Mais Adrian refuse de voir son épouse défigurée. Il l'aime trop

et, de ses propres mains, lui coupe simplement les cheveux plus court. Quelques jours plus tard, Laure accompagne son mari sur les routes. Ils partent de Barcelone tôt le matin, direction le Nord de la France. Dans l'après-midi, ils font une halte dans le Gard, sur l'aire d'autoroute de Tavel. Le couple fait l'amour dans la cabine du camion et, en plein orgasme, Adrian étrangle son épouse. S'apercevant de son geste, il sort calmement du véhicule, va dans la station service de l'aire d'autoroute et crie: "Soy



Florence De Prato, avocate à Nîmes.

un asesino l He matado a mi mujer l' (Je suis un assassin l J'ai tué ma femme). Puis il retourne s'asseoir devant son camion et attend l'arrivée des gendarmes.

"Crime passionnel"

Florence De Prato, son avocate. se souvient : "La première fois que j'ai rencontré cet homme à la maison d'arrêt de Nîmes, la seule chose qu'il m'a demandée, c'était sa bible. Il ne parlait pas un mot de français. En août 2003, devant les jurés de la cour d'assises de Nîmes, il était toujours incapable d'expliquer son geste. Pourquoi l'a+il tuée? Pourquoi à ce moment-là et de cette façon? Je suis convaincue qu'il s'agit d'un crime passionnel. Il ne supportait pas l'idée que cette femme qu'il aimait tant le quitte pour un autre". Condamné à 14 ans de réclusion criminelle. Adrian a fait appel et sera jugé à nouveau devant la cour d'assises d'Avignon en mars.

NÎMES 19. 1. 2019

Agressions racistes: quatre ex-légionnaires condamnés

Justice. Le tribunal a prononcé jusqu'à deux ans ferme pour ce dossier de 2011.

eulement deux prévenus ont fait le déplacement, vendredi, devant le tribunal correctionnel de Nîmes pour s'expliquer sur deux épisodes d'agressions racistes commises à Nîmes en 2011. Ainsi plus de sept ans après les faits, les deux hommes ont vaguement reconnu avoir participé à des bagarres. Mais pas pour des motifs racistes, seulement par envie d'en découdre sur fond d'alcool.

La scène d'octobre 2011 se passe près d'un café des boule-vards. Une personne noire explique avoir été battue gratuitement par plusieurs légionnaires et avoir reçu un coup de couteau. Son état a nécessité sa prise en charge en réanimation au CHU de Nîmes où il a été brièvement été entendu. D'autres violences subies par des noirs ont été recensées dans le cadre de la procédure.

Face aux magistrats, les deux prévenus ont contesté le caractère raciste des violences. « Je ne suis pas raciste », assure l'ancien légionnaire. « Le fait que toutes les personnes agressées sont toutes noires, c'est une coïncidence? », demande la juge. « Oui », répond laconiquement le prévenu.

La juge l'interroge sur le terme « sale négro » qui a accompagné l'agression. Les deux prévenus n'en ont pas de souvenir. L'un des militaires est aussi jugé pour une agression en août 2011 sur un Nîmois d'origine du Maghreb qui a copieusement été traité de « sale arabe » mais aussi frappé.

Le jeune homme, qui vit aujourd'hui en Moselle et a quitté la légion, assure qu'il ne se souvient pas des propos. Il porte un tatouage qui a été identifié par une victime. Il s'agit d'une immense croix de



■ Prison ferme.

ARCHIVES W.T.

fer sur le bras. Le magistrat du parquet lui demande de la montrer.

Agressions détestables

Le jeune homme s'exécute. Le prévenu explique que cela revêt un caractère d'honneur. Le magistrat rétorque que la croix de fer était la décoration qui avait les faveurs du régime nazi. « C'était la décoration préférée

d'Hitler », souligne le parquet qui réclame jusqu'à deux ans de prison. « Vous avez à juger des violences racistes. Il s'agit d'agressions détestables. »

Auparavant, M^e Khadija Aaoudia, avocate d'un plaignant, avait estimé: « Il a été traité de sale arabe et reçu un coup de tête. C'est une atteinte immense à la dignité ». La défense, soutenue par M^{es} Florence De Prato et Nicole Perez, a contesté le caractère raciste des violences.

Après délibéré, Steven Goergel et Mark Keresztes écopent de deux ans ferme. Jean-Baptiste Rallo est sanctionné par une peine de 18 mois avec dispense d'inscription au bulletin numéro deux du casier judiciaire. Pierre Tondon écope de 18 mois de prison assortis d'un sursis avec mise à l'épreuve durant deux ans.

HOCINE ROUAGDIA